

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30
 Nombre de conseillers votants : 35

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Objet | Décision Modificative n°1 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Annexe du Pôle Culturel et de Spectacles

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative N°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Cette Décision Modificative prévoit en :

Section de fonctionnement :

- Remise gracieuse pour les loyers ZE Rock Novembre+Décembre 2020 pour 8 732 €.
- Un virement de 21 162 € en section d'investissement pour réajuster la ventilation des emprunts
- Par la diminution au chapitre 66 le poste « Charges d'intérêts »..

Section d'investissement :

- L'ajustement des crédits du chapitre 16 « emprunts »

La Section de fonctionnement se totalise à 0 €

La Section d'investissement se totalise à 21 162 €.

DM 1	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordre				
Virement				
De section à section	21 162			21 162
Intérieur section (Patrimoniales)				
Réel	-21 162		21 162	
Total Section	0,00	0,00	21 162	21 162

Balance Générale du Pôle Culturel et de Spectacles

	BP 2021	DM 1	Total Budget 2021
Recettes de Fonctionnement	1 418 154,89	0,00	1 418 154,89
Dépenses de Fonctionnement	1 418 154,89	0,00	1 418 154,89
Recettes d'Investissement	1 419 417,64	21 162,00	1 440 579,64

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépenses d'Investissement	1 419 417,64	21 162,00	1 440 579,64
---------------------------	--------------	-----------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
34 voix pour
1 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210330-2021-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Publication : 01/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.